



Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

D'autres pays n'utilisent pas un examen pour évaluer les infirmières diplômées. Pourquoi est-ce nécessaire au Canada?

Des pays comme l'Australie ou le Royaume-Uni n'utilisent plus d'examen d'admission à la profession. Cependant, dans ces pays, on a effectué un vaste travail et mis en œuvre des changements qui ne se sont pas encore produits au Canada. Les différences sont, notamment : a) agrément ou examen des programmes de formation infirmière par une équipe multidisciplinaire d'éducateurs, d'organismes de réglementation, de représentants du public et d'employeurs; b) les organismes de réglementation de la profession infirmière ont un pouvoir absolu sur les programmes de formation infirmière; c) le personnel enseignant en sciences infirmières et les organismes de réglementation de la profession infirmière doivent régulièrement fournir des indicateurs du rendement précis au gouvernement.

Au Canada, ce sont uniquement les corps professoraux en sciences infirmières qui voient à l'agrément et à l'examen des programmes de formation infirmière, et les facultés universitaires établissent elles-mêmes le contenu des programmes de formation infirmière. Or, il arrive que cette approche donne lieu à un décalage entre ce qui est enseigné et appris à l'université et ce qui est requis de l'infirmière diplômée qui débute. Par conséquent, toutes les provinces canadiennes ont encore en place un examen d'admission à la profession comme l'une des mesures utilisées pour s'assurer que les infirmières diplômées sont capables de fournir des soins infirmiers compétents et sécuritaires.